

SÉANCE ORDINAIRE

11 MAI 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le lundi 11 MAI 2015, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents que l'ordre du jour suggéré soit accepté en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Il est par la suite proposé par :

Madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que le procès-verbal de la séance régulière tenue le 13 avril 2015 soit approuvé.

15.05.3.

Rapport de la mairesse

Madame Ursule Thériault, mairesse, dépose un état sommaire de ses activités couvrant la période du 14 avril 2015 au 11 mai 2015.

15.05.4.2.1.

Avis de motion - Règlement concernant la prévention incendie

Avis de motion est, par les présentes, donné par la conseillère, madame Ginette Caron, que le conseil municipal, à une séance subséquente, procédera à la présentation, pour adoption, d'un règlement ayant pour objet d'établir des normes minimales afin de prévenir les pertes de vie humaine et les dommages matériels causés par tout incendie sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte

15.05.4.3.1.

Intention d'acquisition de terrain agricole à des fins de développement commercial et industriel

Arrivée de
François Filion

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte n'a plus d'espace disponible pour accueillir de nouvelles entreprises sur son territoire;

Considérant les facilités d'accès à l'autoroute 20 par la rue Notre-Dame;

Considérant la concentration d'entreprises à proximité des axes de transport que représentent la voie ferrée et l'autoroute 20;

Considérant l'intention signifiée par l'entreprise agricole Ferme Émilien Michaud de se départir, en faveur de la Municipalité, d'une portion peu productive de terre agricole;

Considérant l'opportunité pour la Municipalité de pouvoir planifier son développement en matière d'établissements commerciaux et industriels;

Considérant qu'une telle démarche s'inscrit dans une volonté d'extensionner notre périmètre urbain;

Considérant que les espaces à vocation industrielle sont totalement occupés par des entreprises existantes, limitant ainsi tout potentiel de développement actuel et futur de la Municipalité;

Considérant qu'aucun autre espace plus approprié n'est disponible dans tout le périmètre urbain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et unanimement résolu que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son intérêt à se porter acquéreur d'une parcelle de terrain agricole, propriété de Ferme Émilien Michaud, et ce, en prévision d'offrir ces espaces pour l'implantation de nouvelles entreprises, ou encore, afin de permettre à des entreprises existantes de se relocaliser en fonction du nouvel axe routier qu'est l'autoroute 20.

15.05.4.3.2.

Demande d'autorisation auprès de la CPTAQ - Ferme Saybel enr.

Attendu que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la demande d'autorisation présentée par Ferme Saybel enr. à la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec, en vue d'obtenir l'aliénation et le lotissement d'une partie des lots 630 et 631, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste de L'Isle-Verte;

Attendu que cette demande a, également, été soumise au comité consultatif d'urbanisme qui, après évaluation, en a recommandé l'appui auprès du conseil municipal;

Attendu que cette demande est conforme aux dispositions des règlements de zonage de la Municipalité;

Attendu que cette demande d'autorisation à la C.P.T.A.Q., si elle est accordée, n'aurait aucune conséquence négative sur les activités agricoles et sur le développement de ces activités agricoles sur le territoire de la Municipalité;

Attendu que cette demande d'autorisation, si elle est accordée, n'aurait aucun effet négatif sur le potentiel agricole des lots et n'ajouterait aucune contrainte supplémentaire en matière environnementale;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande d'autorisation soumise par Ferme Saybel enr.

15.05.4.3.3.

**Demande de modification à la décision 358929 de la C.P.T.A.Q. -
Ministère des Transports du Québec**

Considérant l'autorisation émise par la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec en faveur du M.T.Q. en regard à des servitudes de drainage nécessaires aux travaux d'infrastructures de l'autoroute 20;

Considérant que la présente demande a fait l'objet d'une évaluation de la part du comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'il s'avère nécessaire de modifier l'autorisation numéro 358929 permettant ce type de travaux;

Considérant qu'il est nécessaire que soient autorisées des servitudes de drainage additionnelles sur les parties de lots 200, 211, 409-1 et 410-1 afin d'assurer la pérennité des travaux routiers de l'autoroute 20;

Considérant que lesdites servitudes, totalisant une superficie de 9 176,9 mètres carrés, ne peuvent être localisées à d'autres endroits;

Considérant que d'émettre l'autorisation demandée n'entraînera aucun impact particulier sur les parties du territoire en culture;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dumont et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte recommande à la C.P.T.A.Q. de consentir à la demande de modification de la décision 358929, tel que soumis par le Ministère des Transports du Québec.

15.05.4.3.4.

**Modification à la cédule de rencontres du comité consultatif
d'urbanisme**

À la demande des membres du comité consultatif d'urbanisme, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté unanimement que soit allégé, pour la période estivale, la cédule de rencontres mensuelles des membres du comité consultatif d'urbanisme. À cet égard, pour les mois de juillet et août 2015, les rencontres feront relâche, exception faite de demandes particulières dont le délai de traitement serait préjudiciable telles : demandes d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q., demandes de dérogation mineure ou autres.

15.05.4.4.1.

Représentant municipal - responsable des questions familles

Considérant que la Municipalité se doit de désigner une personne à titre de répondant municipal en ce qui a trait au traitement des questions touchant la famille;

Considérant que la Municipalité en est à revoir sa politique familiale ainsi que celle touchant les aînés (MADA);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte désigne madame Ginette Caron à titre de représentante municipale, responsable des questions ayant trait à la famille.

15.05.4.6.1.

Demande budgétaire de la corporation « Mobilisation L'Isle-Verte »

Considérant la demande adressée à la Municipalité par l'organisme « Mobilisation L'Isle-Verte » à savoir :

- l'achat de deux clés USB,
- l'achat de timbres,
- l'acquisition de deux classeurs,
- honoraires pour la production du rapport financier annuel,
- pouvoir disposer d'une armoire d'entreposage,
- l'achat d'un abreuvoir à installer au parc du mémorial,
- l'achat de peinture pour l'abri d'hiver couvrant le mémorial,
- fourniture de main-d'œuvre de la part des employés municipaux.

Considérant que l'ensemble des besoins, ci-haut mentionnés, représente une implication budgétaire estimée à 3 000 \$;

Considérant que les fonds dont dispose la Corporation permettent d'absorber cette demande budgétaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise les dépenses, telles que soumises.

15.05.4.7.1.

Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 30/04/2015 : 40 263,35 \$
Déboursés directs d'avril 2015 : 3 815,60 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant le mois d'avril 2015, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que ces comptes soient approuvés et que les déboursés inhérents soient autorisés.

15.05.4.7.2.

Dépôt des comptes à recevoir

Le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité dépose la liste des comptes recevables au 4 mai 2015.

Le sommaire est le suivant :

• Taxes à recevoir / année courante :	669 835,65 \$
• Taxes à recevoir / 1 an :	59 702,47
• Taxes à recevoir / 2 ans :	14 241,75
• Taxes à recevoir / 3 ans et plus :	7 685,26
• Autres à recevoir / mutations, vente de bacs :	2 932,57
• Pénalités et intérêts :	6 070,37

Suite à ce dépôt, il a été convenu d'autoriser l'envoi de rappel des comptes en souffrance et que suite à un délai de 15 jours, suivant ce rappel, si aucune entente de règlement n'est soumise par les débiteurs, ceux-ci feront l'objet d'un processus en recouvrement.

15.05.4.7.3.

Renouvellement en assurance collective - amendement à la résolution 15.04.4.6.3.

Considérant la résolution 15.04.4.6.3. faisant état du processus d'appel d'offres lancé par le courtier Robin Veilleux Assurances et Rentes Collectives inc.;

Considérant la proposition de renouvellement qui avait été soumise par la compagnie Croix Bleue, soit une réduction de primes de 1,84 %;

Considérant les nouveaux résultats obtenus suite à la procédure d'appels d'offres, à savoir :

- Croix-Bleue :	- 3.31 %
- SSQ :	- 37.78 %
- Great West :	- 23.12 %
- Humania Assurance inc. :	- 26.41 %
- Manuvie:	- 36.96 %
- Sun Life:	- 24.32 %

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'acceptation de la proposition soumise par la SSQ, laquelle présente une économie de 37.78 %.

15.05.4.7.4.

Nomination d'un membre du conseil municipal à titre de maire suppléant

Afin de se conformer au 3^e alinéa de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que le membre du conseil agissant à titre de maire suppléant auprès du conseil municipal, agisse également comme représentant au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup. En l'occurrence, madame Ginette Caron demeure donc titulaire de ces deux fonctions à compter du 11 mai 2015, et ce, pour un terme de six mois (soit jusqu'à la séance publique du 13 octobre 2015).

15.05.4.7.5.

Démission d'un employé municipal

Le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité dépose une correspondance adressée par monsieur Yvan Charron par laquelle ce dernier informe le conseil municipal qu'il quitte son emploi de mécanicien-opérateur, au sein de la Municipalité, à compter du 11 mai 2015.

15.05.4.7.6.

Congrès annuel de l'association des directeurs municipaux du Québec

Il est proposé par madame Ginette Caron et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte autorise le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité à prendre part au congrès annuel des directeurs municipaux du Québec qui se déroulera les 17, 18 et 19 juin 2015 au Centre des Congrès de Québec. En occurrence, les frais liés à l'inscription, au déplacement et à l'hébergement seront assumés par la Municipalité sur présentation des pièces justificatives.

15.05.7.1.

Programme de reconnaissance des villages-relais - retrait de candidature

Considérant qu'en septembre 2009 la Municipalité de L'Isle-Verte avait entrepris des démarches afin de se voir attribuer l'appellation « village-relais »;

Considérant les règles d'attribution, en matière de critères de services, auxquels doit répondre une municipalité afin de se voir accorder un tel statut;

Considérant la rencontre à laquelle des représentants de la Municipalité ont pris part, le 30 avril 2015, au cours de laquelle a été exposée, par une personne ressource du Ministère des Transports du Québec, la charte de qualité à laquelle il faut se soumettre pour obtenir ladite appellation;

Considérant que la Ville de Trois-Pistoles a, également, déposé une telle demande de reconnaissance auprès des instances concernées;

Considérant que des normes, en matière de distances, font en sorte que seule une de nos deux municipalités puisse obtenir une telle appellation;

Considérant que de toute évidence, la Municipalité de L'Isle-Verte ne répond pas à l'ensemble des critères énoncés dans le programme de reconnaissance des villages-relais;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté unanimement que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme qu'elle retire sa demande de reconnaissance à titre de village-relais.

15.05.7.3.

Collaboration municipale à un projet d'affichage initié par la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte

Considérant l'intérêt manifesté sur nos territoires respectifs, soit celui de L'Isle-Verte et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, visant à développer des actions communes axées sur la mise en valeur de notre potentiel touristique;

Considérant qu'un comité de travail s'est penché, tout particulièrement, sur un projet original d'affichage touristique;

Considérant que l'aboutissement d'un tel projet nécessite des investissements monétaires et de main-d'œuvre estimés à 13 390 \$;

Considérant les différents partenaires associés à la réalisation de ce projet, à savoir : la Municipalité de L'Isle-Verte, la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte, la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, les commerces et entreprises du milieu ainsi que la MRC de Rivière-du-Loup;

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a confirmé, par résolution, sa contribution financière au montant de 1 000 \$;

Considérant le plan de financement soumis à la Municipalité de L'Isle-Verte, à savoir 1 200 \$ en argent ainsi que 800 \$ en services (main-d'œuvre);

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil que soit confirmée, comme demandé, la participation de la Municipalité de L'Isle-Verte à la concrétisation de ce projet.

15.05.9.

Levée de la séance

À 21 h 45, il est proposé par madame Ginette Caron et adopté à l'unanimité des membres du conseil présents que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER